



Rapport : FIN2024-16  
Date : 29 avril 2024  
Soumis par : Frédéric Desnoyers  
Objet : Rapport de fin d'année 2023

### Nature / Objectif

Le rapport a pour but de présenter le surplus opérationnel 2023, d'apporter une recommandation pour la répartition de celui-ci, d'expliquer les variances par rapport au budget 2023 et de concilier les résultats avec les états financiers externes.

### Directive/Politique antécédente

Le Règlement 2023-07 approuvé le 18 janvier 2023 avait pour but d'établir le budget 2023.

La politique FIN20-03, approuvé en juillet 2020, politique pour les réserves et fonds de réserves est utilisée pour l'allocation des surplus.

### Recommandation du service

WHEREAS the City made a \$996,002 general operating surplus in 2023;

THAT the Committee of the Whole recommends that Council approves the allocation of the surplus as presented in report FIN2024-16.

ATTENDU QUE la Cité a eu un surplus général de 996 002 \$ en 2023;

QUE le comité plénier commande au Conseil d'approuvé l'allocation du surplus tel que présenté dans le rapport FIN2024-16.

### Historique

N/A

### Discussion

Plusieurs facteurs ont mené à un surplus s'élevant à 996 002 \$ pour les départements supportés par les taxes

À l'annexe A, on retrouve en détails les variances et explications avec le budget 2023 et les résultats selon Vadim (système comptable permettant de comparer l'actuel au budget) pour chaque département. Seulement les variances significatives sont présentées par département.

L'écart total pour tous les départements supportés par les taxes est un surplus de 996 002 \$. La bibliothèque a eu un déficit de 160 214 \$ ainsi pourtant le surplus à 835 788 \$.

Une partie du déficit de la bibliothèque sera couvert par leur surplus accumulé, le restant \$60,504, devra être remboursé au courant des prochaines années.

Recommandation de la distribution du surplus :

En suivant la politique de réserve et fonds de réserve, la répartition du surplus opérationnel est la suivante :

|  |            |
|--|------------|
| Réserve de stabilisation des taxes (30%)               | 298 800 \$ |
| Fonds de réserve des routes (30%)                      | 298 800\$  |
| Réduction de l'émission de la dette à long terme (40%) | 398 402 \$ |
| Total  | 996 002 \$ |

Réduction de l'émission de la dette à long terme :

Le 398 402 \$ sera utilisé pour réduire la dette à long terme pour le projet du carrefour giratoire St-Jean Poupart.

Fonds de réserve des routes :

Le montant sera intégré dans le budget en immobilisations 2024, ainsi que le plan en capital 10ans.

Eau, Égout et déchets :

Le tableau ci-dessous présente le surplus de chaque département pour 2023.

|         | <b>Surplus (déficit)<br/>2023</b> |
|---------|-----------------------------------|
| Eau     | (170 107) \$                      |
| Égout   | (43 262) \$                       |
| Déchets | 59 877 \$                         |

Il est recommandé que le déficit du département d'eau et d'égouts soient remboursé par la réserve d'opération de chaque département respectif.

Pour le département de déchets, il est recommandé que le surplus de 59 877 \$ soit contribué à la réserve de déchets.

Autres éléments importants :

1. Paiements sur dettes à long terme non émises

Selon la politique FIN20-01, lorsqu'un emprunt n'est pas émis mais que le budget est créé, le budget est utilisé pour réduire l'émission futur de dette. Un montant total de \$1 309 208 a été prépayé en 2023. Ci-dessous est le détail par projet :

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Carrefour giratoire St-Jean Poupart | 342 671 \$ |
|-------------------------------------|------------|

|  |                     |
|--|---------------------|
| Remplacement du camion-citerne 1               | 33 977 \$           |
| Améliorations du plan de traitement des égouts | 932 560 \$          |
| <b>Total</b>                                   | <b>1 309 208 \$</b> |

À l'annexe B, vous trouverez une conciliation entre les résultats de Vadim de la période 12 et le surplus présenté à l'État consolidé des résultats des auditeurs externes. À la période 12 dans Vadim, il s'agit du résultat opérationnel comme le prévoit le budget. Le surplus démontré dans les états financiers externes incorpore l'opérationnel et les transactions sur les capitaux propres en respectant les Normes comptables pour le secteur public (NCSP / PSAS). Comme le démontre l'annexe, il faut faire plusieurs ajustements afin de passer du déficit présenté à la période 12 dans Vadim au déficit dans les états financiers. Il faut intégrer les revenus de subventions et les revenus de développeurs pour les projets en capitaux. Il faut enlever les contributions aux/des réserves puisque ceux-ci sont intégrés simplement pour balancer les opérations. Il faut par la suite ajouter l'amortissement, la désactualisation et les pertes sur dispositions relatives aux capitaux.

À l'annexe C, on retrouve un document préparé par le Ministère des Affaires Municipales pour aider la compréhension des états financiers de fin d'année.

#### Consultation

N/A

#### Recommandation ou commentaires du comité

N/A

#### Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

N/A

#### Implications légales

N/A

#### Gestion du risque (risk management)

N/A

#### Implications stratégiques

N/A

#### Documents d'appui

N/A